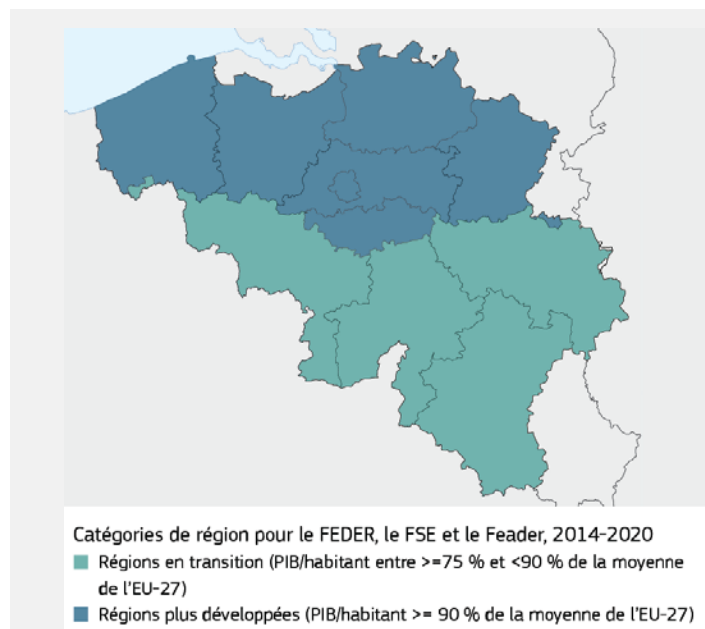


LES FONDS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT EUROPÉENS¹



BELGIQUE

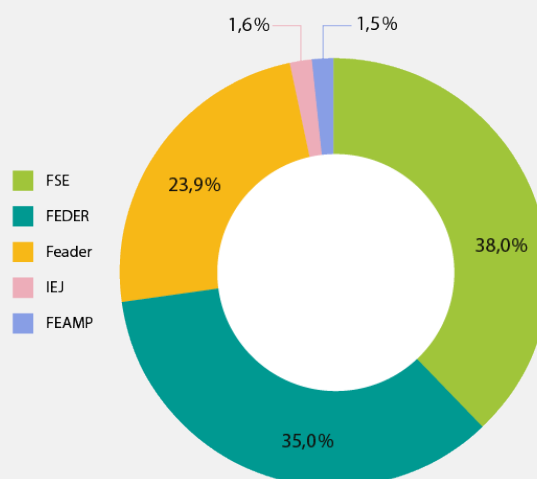
Avec un budget de **454 milliards d'EUR** pour 2014-2020, les **Fonds structurels et d'investissement européens** (Fonds ESI) sont le principal instrument de la politique d'investissement de l'Union européenne. Les Fonds ESI regroupent cinq fonds: le **Fonds européen de développement régional** (FEDER); le **Fonds social européen** (FSE); le **Fonds de cohésion** (FC); le **Fonds européen agricole pour le développement rural** (Feader); et le **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche** (FEAMP). La Belgique, conjointement avec 19 autres États membres, bénéficiera également de l'**initiative pour l'emploi des jeunes** (IEJ).



Dans le cadre de 10 programmes régionaux, **2,71 milliards d'EUR** provenant des Fonds ESI ont été attribués à la Belgique au cours de la période 2014-2020. Avec une contribution nationale de **3,33 milliards d'EUR**, la Belgique dispose d'un budget total de **6,04 milliards d'EUR** qui doivent être investis dans différents domaines, notamment pour créer des **emplois** et stimuler la **croissance**, soutenir l'**inclusion sociale** ou encore protéger l'**environnement**.

BUDGET DES FONDS ESI POUR LA BELGIQUE (2014-2020)²

- **1,03 milliard d'EUR** au titre du **FSE**
- **950 millions d'EUR** au titre du **FEDER**
- **648 millions d'EUR** au titre du **Feader**
- **42 millions d'EUR** au titre du **FEAMP**
- **42 millions d'EUR** au titre de l'**IEJ**



¹ Les données incluses dans cette fiche d'information sont extraites de la plateforme de données ouvertes pour les Fonds ESI <https://cohesiondata.ec.europa.eu/>. Les données relatives à la réalisation des objectifs reposent sur des indicateurs communs convenus de manière officielle, ou pour le FSE, des indicateurs spécifiques aux programmes (date de référence des données: novembre 2015).

² Seuls les États membres qui ont un revenu national brut (RNB) par habitant inférieur à 90 % de la moyenne de l'UE bénéficient du Fonds de cohésion. À ce titre, la Belgique ne remplit pas cette condition pour bénéficier du Fonds de cohésion.

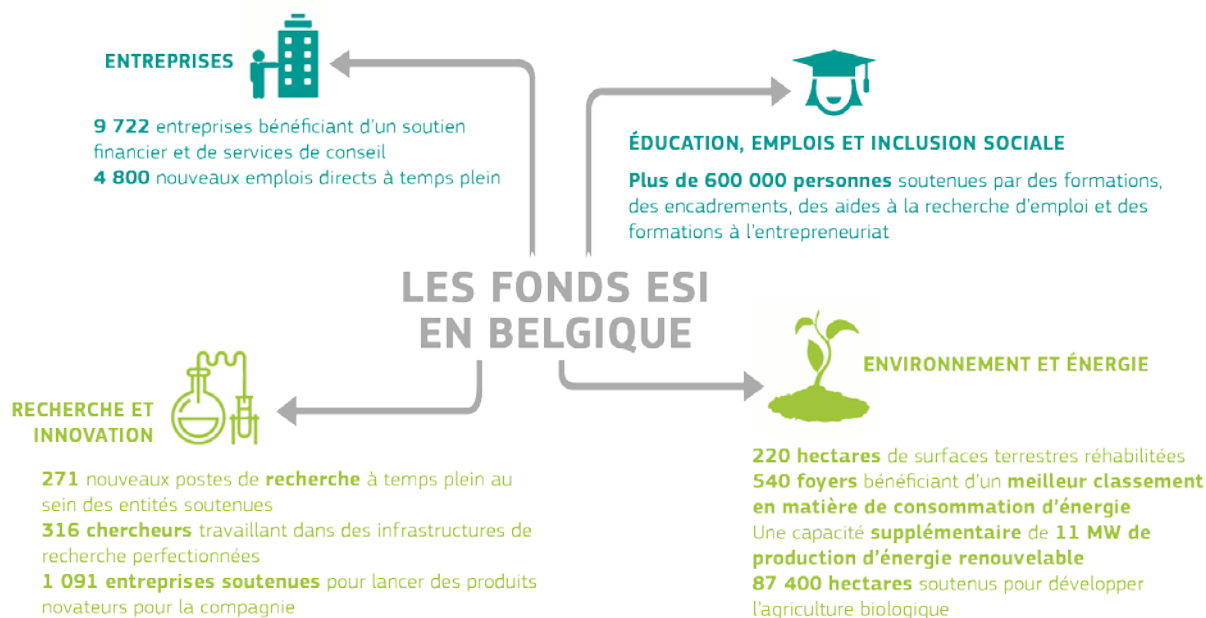
PRINCIPALES PRIORITÉS

EN BELGIQUE, LES FONDS ESI:

- promouvoir un environnement commercial favorable à l'innovation pour **rendre les PME plus compétitives**, améliorer les performances en matière d'innovation et de recherche et stimuler la croissance de l'économie numérique;
- mettre l'accent sur l'accroissement des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et de développement et l'enseignement supérieur;
- stimuleront **la croissance du capital humain** et renforceront la participation sur le marché du travail en améliorant **l'éducation** à tous les niveaux, en faisant la promotion de l'inclusion sociale et en aidant les groupes les plus vulnérables à trouver du travail;
- encourageront l'utilisation durable et efficace des ressources naturelles et soutiendront la transition vers une **économie sobre en carbone**, notamment par l'investissement dans **l'efficacité énergétique**: des bâtiments moins énergivores, un réseau de chaleur amélioré, une cogénération à haut rendement, des émissions réduites de gaz à effet de serre, d'autres capacités de production d'énergie renouvelable et un **secteur des transports à faibles émissions de carbone** et économe en énergie;
- soutiendront une transition vers une aquaculture et des **pêches plus durables**, des écosystèmes marins et une biodiversité aquatique de meilleure qualité, des captures indésirées réduites; des exploitations agricoles modernisées, des **pratiques d'agriculture durable** et une gestion écologique des terres.

CIBLES

Tous les fonds visent à soutenir le **développement socio-économique** de la Belgique. Les résultats escomptés (**cibles**) donnent une idée générale de la progression attendue de la Belgique au regard de paramètres clés d'ici 2020.



COMMENT LA BELGIQUE ATTEINDRA-T-ELLE LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS?

La Belgique s'emploiera à dépenser les fonds de l'UE de manière efficace sur la base d'une approche multidimensionnelle.

REMPLIR LES CONDITIONS PRÉALABLES À L'UTILISATION EFFICACE ET EFFICIENTE DES FONDS ESI

Pour veiller à ce que les Fonds ESI soient utilisés efficacement et se concentrent sur les résultats, la Commission a fixé un certain nombre de conditions préalables à l'octroi de Fonds ESI aux États membres.

Le principal objectif de ces conditions, également appelées «conditions *ex ante*», est d'aider tous les États membres et leurs régions à aborder des questions qui, comme l'expérience l'a montré, se sont révélées particulièrement importantes pour la mise en œuvre efficace des Fonds. Ces principes pourraient être liés, par exemple, à la mise en œuvre de la législation de l'UE, au financement de projets stratégiques de l'UE ou à l'évaluation administrative et à la capacité institutionnelle.

Ces conditions *ex ante* portent sur la plupart des domaines d'investissement: les améliorations apportées aux stratégies de recherche-innovation régionales, ainsi que les plans stratégiques liés à la protection de l'environnement, aux ressources énergétiques, au transport, à l'inclusion socio-économique, aux services de santé, à l'éducation et à la formation.

ENCOURAGER L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET DES OUTILS TERRITORIAUX

- Les instruments financiers soutiendront principalement les PME et l'efficacité énergétique.
- Il est prévu de les utiliser uniquement en Wallonie et à Bruxelles, mais pas en Flandre.
- Les instruments financiers des Fonds ESI devraient être utilisés avec les instruments nationaux et régionaux existants.
- Pour les stratégies de développement local pilotées par les communautés, l'objectif est de couvrir 70 % de la population rurale en Flandre et 33,3 % de la population rurale en Wallonie.
- Trois investissements territoriaux intégrés (ITI) sont prévus pour la Flandre. Les programmes pour la Région de Bruxelles-Capitale sont entièrement urbains. Les ITI de Limburg et de Kempen serviront à régler les problèmes liés à la conversion industrielle.

SIMPLIFICATION POUR LES BÉNÉFICIAIRES

Les autorités de gestion des Fonds ESI prévoient actuellement d'étendre l'utilisation des options simplifiées en matière de coûts. L'utilisation accrue des TIC a réduit de manière importante la charge administrative pour les bénéficiaires des fonds et les autorités publiques.

EXEMPLES DE RÉUSSITES: QUELQUES PROJETS AYANT UTILISÉ LES FONDS ESI 2007-2013

UN PARC MUNICIPAL POUR FAIRE REVIVRE UN QUARTIER DÉFAVORISÉ DE LA VILLE

L'aménagement du Park Spoor Noord a abouti à la création de l'un des parcs de loisirs les plus fréquentés de la ville d'Anvers et à la transformation sociale et économique des quartiers voisins. Dans les années 90, le secteur de Park Spoor Noord à Anvers était une gare de triage ferroviaire vétuste et laissée à l'abandon. Sa reconversion, entreprise en 2000, a été l'un des plus grands projets du processus de restauration de la ville d'Anvers, un exemple extraordinaire de planification intégrée et d'inclusion d'éléments spatiaux, sociaux, culturels et organisationnels dans un projet d'aménagement de grande envergure.

Budget total: **41 200 000 EUR**

Contribution du budget de l'UE au projet au titre du **FEDER: 14 000 000 EUR**

Pour en savoir plus: http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/projects/belgium/urban-park-revitalises-deprived-city-neighbourhood

JOB'IN

Dans la région wallonne en Belgique, des chômeurs tirent profit de conseils et de formations pour devenir entrepreneurs et créer leur propre entreprise. Ces entrepreneurs en herbe bénéficient du soutien gratuit de conseillers individuels qui les aident à élaborer leur plan d'activités, à trouver un appui financier et à traiter les formalités administratives. Les participants assistent à des séminaires d'information au début de leur parcours et travaillent ensuite avec un conseiller de manière individuelle. Des plans d'action personnalisés sont préparés pour chaque entrepreneur et des formations sont proposées en fonction des besoins de chacun. Jusqu'à présent, Job'In a contribué à la création de plus de 1 200 petites entreprises dans divers secteurs, dont l'agriculture, la construction, le divertissement et les services de détail.

Budget total: **9 520 016 EUR**

Contribution du budget de l'UE au projet au titre du **FSE: 1 160 000 EUR**

Pour en savoir plus: <http://europa.eu/bu66ft>

UN NOUVEL ATELIER DE CHOCOLATERIE

Le soutien du programme de développement régional a permis à un chocolatier belge de développer son activité à la fois sur le marché intérieur et sur le marché extérieur. Ses objectifs étaient notamment de rénover le nouveau bâtiment pour l'adapter à la production de chocolat et améliorer les processus de production. Le bénéficiaire a investi dans un bâtiment industriel et a présenté une demande de financement du programme de développement régional pour le rénover et l'équiper pour la production de chocolat. Le bâtiment a été adapté à la production de denrées alimentaires et le bénéficiaire a également pu investir dans du matériel de production dont il avait besoin pour développer son activité.

Budget total: **293 000 EUR**

Contribution du budget de l'UE au projet au titre du **Feader: 47 000 EUR**

Pour en savoir plus: <http://www.couleurchocolat.be/html/intro.html>

UN SYSTÈME DE DÉTECTION D'HOMME À LA MER

Ce système de détection d'homme à la mer lance une alerte en cas d'homme à la mer et fonctionne avec un système installé sur le pont qui indique la position de la victime pour assurer son sauvetage immédiat par le navire. L'alerte est également envoyée aux canaux de sauvetage officiels. Ce système a été installé sur 74 navires de pêche belges (presque l'ensemble de la flotte du pays).

Budget total: **387 560 EUR**

Contribution du budget de l'UE au projet au titre du **FEP: 161 225 EUR**

(Au cours de la période 2007-2013, le FEAMP portait le nom de Fonds européen pour la pêche ou FEP)

Pour en savoir plus: <http://www.rederscentrale.be/index.php?page=activiteiten&subcategorie=39&lang=ned>

EN SAVOIR PLUS SUR LES FONDS ESI EN BELGIQUE

- **Fonds ESI:** <http://ec.europa.eu/esif>
- **Plateforme de données ouvertes pour les Fonds ESI:** <https://cohesiondata.ec.europa.eu/countries/BE>
- **FEDER:** http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/atlas/belgium
- **FSE:** <http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=371&langId=fr>
- **IEJ:** <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=13463&langId=en>
- **Feader:** http://ec.europa.eu/agriculture/rural-development-2014-2020/country-files/index_en.htm
- **FEAMP:** http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/emff/country-files/index_en.htm
- **Représentation de l'UE en Belgique:** http://ec.europa.eu/belgium/index_fr.htm
- **Exemples de projet de l'UE:** http://ec.europa.eu/budget/euprojects/search-projects/list_en
- **Nous suivre sur Twitter:** @EU_Regional @EU_Social @EU_Agri @EU_Mare #ESIFunds